

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 27 septembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Collège Henri Dunant - Représentation de la Ville**

Madame Maslouhi, au nom de la commission de la réussite éducative, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 28 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné Mr. Jean-Patrick Masson, comme titulaire, et Mme Elisabeth Biot, comme suppléante, pour représenter la Ville au collège Henri Dunant.

Or, il s'avère que M. Jean-Patrick Masson souhaite être remplacé au conseil d'administration de cet établissement.

C'est pourquoi, en accord avec lui, il est proposé de désigner Mme Anne Dillenseger pour y siéger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la réussite éducative, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir désigner Mme Anne Dillenseger en remplacement de M. Jean-Patrick Masson pour représenter la Ville au collège Henri Dunant, en qualité de titulaire.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 4/10/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 OCT. 2010

